

La société la Fanfare prêtait son concours. La procession a parcouru le quartier au milieu de la population qui se pressait recueillie sur son passage. Des reposoirs avaient été élevés vis-à-vis des chemins de Ma Campagne et de la Potennerie, au Chemin-Vert et dans la rue de la Brasserie, en face de la rue de la Tuilerie.

Nous lisons dans le *Bulletin de Paris* : « Les élections pour les conseils généraux auront lieu les dimanche et lundi 21 et 22 juillet.

S. Exc. le maréchal ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les préfets des départements :

Paris, le 8 juin 1867.
Monsieur le préfet, ainsi que cela a déjà eu lieu en 1859, 1860 et 1861, j'ai arrêté que les chevaux et les mulets des corps de l'artillerie et du train des équipages militaires qui excèdent aujourd'hui les besoins du service, seraient mis en dépôt chez les cultivateurs. Mais éclairé par l'expérience et la nécessité de trouver constamment dans ces dépôts des ressources réelles pour l'armée, j'ai été amené à supprimer le droit à la propriété des animaux au bout d'un temps déterminé, et à décider que les animaux reconnus aux inspections périodiques, impropres au service militaire, seraient retirés aux cultivateurs pour être remis au domaine et vendus au profit du Trésor, sauf à être remplacés, s'il y a lieu, par d'autres chevaux tirés des corps.

L'application de ces nouvelles dispositions, combinée avec la mise en dépôt d'animaux de cinq à neuf ans, en bon état et susceptibles de durer longtemps, assurera au département de la guerre une réserve efficace en chevaux, en même temps qu'elle offrira de nouveaux à l'agriculture les concours de services réels qui ne pourront lui faire défaut que lorsque les circonstances exigeront qu'il soit fait appel aux forces vives et au patriotisme du pays.

D'après cet exposé, j'ai résumé, ainsi qu'il suit, les nouvelles conditions auxquelles les cultivateurs pourront obtenir des bêtes de trait :

Les chevaux et les mulets livrés seront en bon état d'entretien et de l'âge de 5 ans et au-dessus.

La mise en dépôt sera constatée par un procès-verbal dressé en double exécution par le sous-intendant militaire, dont l'une sera conservée dans les archives de ce fonctionnaire et l'autre remise au cessionnaire. Ce procès-verbal indiquera l'état, le signalement, l'âge et la valeur estimative de l'animal ou des animaux au moment de la livraison, d'après l'appréciation de la commission de remonte du corps ou de l'établissement livrant.

Les animaux en dépôt seront exclusivement employés au travail de culture ou d'agriculture.

Ils seront sous la surveillance continue de l'autorité militaire, et plus particulièrement sous celle de la gendarmerie.

Des inspections annuelles seront passées par des officiers d'artillerie et du train des équipages, et tout animal reconnu mal soigné ou employé à d'autres travaux que ceux autorisés, sera immédiatement retiré et remis, s'il y a lieu, à un autre propriétaire.

Les juments comprises dans les cessions pourront être saillies par les étalons de l'Etat ou par des étalons approuvés pour la reproduction du cheval, à l'exclusion du mulet. Les produits deviendront la propriété du cultivateur sous la seule condition de déclarer la naissance du poulain au commandant du dépôt de remonte sur les contrôles duquel la jument se trouve inscrite.

Toute dépréciation des animaux provenant de mauvais entretien et de mauvaise nourriture, comme de tout accident provoqué par de mauvais traitements ou de la négligence, sera imputée au détenteur qui en versera le montant dûment constaté dans les caisses du Trésor. Les contestations à ce sujet seront soumises à l'intendant divisionnaire et, en dernier ressort, au ministre ; le cessionnaire prendra l'engagement de se soumettre à la décision qui interviendra.

En cas de maladie ou de mort de l'animal, le cessionnaire en donnera immédiatement avis au sous-intendant militaire du département, afin qu'il fasse reconnaître les causes et déterminer si la responsabilité du détenteur est engagée.

Les chevaux, juments et mulets mis en dépôt ne pourront jamais devenir la propriété des cultivateurs. Les animaux qui, aux inspections annuelles, seront reconnus impropres au service militaire, seront retirés et remis au domaine pour être vendus.

Dans ce cas, et, s'il est bien constaté que la réforme ne provient pas de causes imputables au détenteur, celui-ci pourra recevoir des chevaux de remplacement.

Les chevaux, juments et mulets en dépôt chez les cultivateurs, leur seront repris quand l'administration de la guerre le jugera convenable. Ils devront être remis à l'autorité militaire compétente, dans un délai de quinze jours après la notification de l'ordre de reprise. Tout cultivateur qui ne répondra pas à cette réquisition remboursera la valeur intégrale de l'animal.

Les cultivateurs et agriculteurs qui désireront recevoir des chevaux ou des mulets en dépôt en feront la demande au sous-préfet de leur arrondissement, en justifiant qu'ils possèdent une exploitation agricole, soit en propre soit en location, pour occuper le nombre d'animaux qu'ils réclament. Ces demandes devront être

transmises et appuyées par les maires des communes. Elles vous seront adressées par les sous-préfets qui les viseront préalablement et qui émettront leur avis sur la suite qu'il conviendra de leur donner. A cet effet, ces fonctionnaires ne perdront pas de vue que les cessions ne devront être faites qu'à des propriétaires ou à des agriculteurs qui présenteront toutes les garanties possibles pour le bon entretien et la conservation des animaux qui leur seront confiés.

Je vous prie de récapituler les demandes admises, dans un seul état, pour votre département, en ayant soin de le disposer de manière à présenter dans des colonnes distinctes, les noms, qualités, résidences des demandeurs, la force de leur exploitation et le nombre d'animaux qu'ils doivent recevoir.

Vous voudriez bien m'en adresser une expédition le plus promptement possible. Je ferai intervenir au moment opportun, le commandement militaire et les fonctionnaires de l'intendance, qui recevront des instructions pour la remise des animaux et la constatation des opérations.

Je vous prie de vouloir bien assurer le plus promptement possible l'exécution des dispositions ci-dessus que je recommande à toute votre sollicitude, tant dans l'intérêt de l'Etat et du Trésor, que dans celui des personnes à qui elles s'appliquent.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maréchal de France,
Ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
NIEL.

LISTES ÉLECTORALES.

Le maire de la ville de Roubaix, considérant que des élections doivent probablement avoir lieu dans le courant du mois de juillet prochain, invite tous les électeurs à venir s'assurer à la mairie si leur domicile est exactement indiqué sur la liste électorale. Cette précaution est indispensable pour faciliter la remise des cartes d'électeurs souvent entravée par suite des changements de domicile.

On devra se rappeler aussi que, depuis le 31 mars dernier, nulle inscription ne peut-être ajoutée à la liste arrêtée définitivement pour l'année 1867. Des avis à ce sujet ont été affichés et publiés pendant la confection de cette liste ; les électeurs dont les noms n'y figureraient pas ne devront donc s'en prendre qu'à eux-mêmes des conséquences de cette omission.

Roubaix, 20 juin 1867.

JULIEN LAGACHE, adjoint.

Une séance du Conseil municipal aura lieu demain.

C'est aujourd'hui qu'ont été faites les publications des jugements d'expropriation pour les grands travaux d'utilité publique.

Le quartier de Ma Campagne a été mis en émoi dimanche dernier par une scène des plus regrettables. A la suite d'un différend survenu entre les trois frères Vanmansart pour des intérêts de famille, deux d'entre eux sont venus dimanche dans l'après-midi, accompagnés d'un individu nommé Louis Marissal, chez le troisième frère, cabaretier, sentier de Ma Campagne. Après une altercation, ils l'ont battu ainsi que sa femme, ont brisé le mobilier et jeté les morceaux dans la rue.

Un agent de police qui se trouvait dans le quartier, arrêta le principal perturbateur. Il se disposait à l'emmener quand son acolyte lança contre l'agent un cheval attelé à une charrette arrêtée près de là. Quelques personnes retirèrent le cheval à temps et remirent le forcené entre les mains de la police.

Pendant ce temps, Marissal qui avait été jeté dehors du cabaret, y rentrait en enfonçant la porte à coups de pieds. Il s'accagea le reste du mobilier et se précipita sur la femme du cabaretier qu'il cribla de coups. C'est alors que quelques spectateurs s'interposèrent et donnèrent à Marissal une leçon éloquente dont il se souviendra. Il a été arrêté.

Nous apprenons que les courses de Lille auront lieu le 14 août.

Nous lisons dans le *Mémorial de Lille* : « Le Conseil municipal s'est réuni hier soir en séance extraordinaire.

« On sait quel était l'objet de sa libération. Il s'agissait de régler les questions relatives au fêtes donner par la ville de Lille, à l'occasion du 200^e anniversaire de la réunion de la Flandre à la France. Cette solennité doit emprunter d'ailleurs un éclat particulier à la présence de S. M. l'Empereur.

« La commission, dont la travail s'est trouvé retardé par diverses circonstances que nos lecteurs connaissent, a présenté son rapport dont voici les points principaux.

« La commission propose :
1^o L'organisation d'un grand festival auquel seraient conviés un certain nombre de sociétés chorales, de fanfares et de musique d'harmonie ;
2^o Un carrousel, déjà à peu près organisé, et dont tout les habitants de Lille seront admis à faire partie ;
3^o Une grande fête militaire ;
4^o Des illuminations générales des monuments, des rues, places et squares et du canal de la Deûle ;

5^o Enfin un Grand bal serait offert à S. M. l'Empereur.

« La salle magnifiquement ornée serait construite dans la cour de la Mairie au niveau du rez-de-chaussée.

« L'aménagement, l'éclairage et l'ornementation de cette salle seraient confiés à la maison Belloir, de Paris, qui s'est d'ailleurs engagée à employer tout ce que notre ville peut fournir en ce genre de décoration. Au centre de cette salle, un double escalier s'éleva en s'arrondissant et conduira à l'étage supérieure dans les salons de la Mairie ornés pour la circonstance avec un luxe digne de l'hôte auguste que la ville recevra et de la ville elle-même.

Lundi, vers 6 heures du soir, un éboulement s'est produit à la sablière de Mme veuve Liénard, située à Mons-en-Barœul, sur la route de Lille à Roubaix. A ce moment-là des enfants jouaient dans la sablière ; plusieurs ont heureusement pu se sauver, mais la jeune Marie Dhainaut, âgée de 5 ans, a été ensevelie sous le sable, et ce n'est qu'après un demi-heure de travail qu'on est parvenu à la retirer. Elle avait cessé de vivre.

M. le Préfet, informé de cet accident, s'est pressé de se rendre sur les lieux, accompagné de M. le commissaire central. Si nos renseignements sont exacts, l'enquête aurait montré que le travail de la sablière avait été dirigé assez imprudemment ; que notamment on avait négligé de faire des banquettes.

L'un des garçons de l'hôtel de Gand a trouvé lundi matin, vers huit heures, un individu pendu dans l'écurie des chevaux. A ses cris toutes les personnes de la maison accoururent.

Le suicidé n'était autre que Jean Baqueville, tondeur de chevaux, domicilié à Tournai (Belgique), rue Sainte-Catherine, n° 14. Cet homme était arrivé avec un cheval dans le courant de la journée d'hier.

On ignore jusqu'à présent la cause qui l'a déterminé à mettre fin à ses jours.

Le Propagateur, de Lille, rapporte qu'au cimetière du Sud, dans cette ville, J. Delfosse, âgé de 35 ans, ouvrier marbrier, était en train de poser un monument funéraire quand la principale pierre, mal assujettie, tomba sur ce malheureux ouvrier, qui fut tué sur le coup.

Les époux X..., cultivateurs à Anhiens (Nord), avaient acheté, il y a huit ans, aux époux N..., leurs père et mère, une maison pour une somme de 12,000 fr., à la charge d'en desservir les intérêts à 3/0/0 jusqu'à la mort des vendeurs ; mais il ne s'acquittaient pas de cet engagement. Or, un des jours de cette semaine, X... avait pris des dispositions pour faire couler la maison pendant la nuit, et ensevelir ainsi ses beaux-parents sous cet éboulement. A cet effet, il avait arrangé apparemment de manière à déplacer subitement une poutrelle qui était un sommier sur lequel reposait toute la charpente. La poutrelle a bien été déplacée, et la toiture s'est bien écroulée, mais les deux vieillards, qui avaient de justes soupçons, n'avaient pas couché chez eux cette nuit-là. La justice informe.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

Du 15 au 21 juin 1867, inclus.

NAISSANCES.

21 garçons et 21 filles.

MARIAGES.

15 juin. — Gustave Bayaert, 30 ans, brigadier de gendarmerie et Sophie Hyselinck, 23 ans, sans profession.

17 juin. — Henri Drossart, 26 ans, teinturier et Frédéric Moerman, 21 repasseuse. Jean Schmidt, 54 ans, mécanicien et Florine Vanostighem, 47 ans, ménagère. Isidore Henneton, 28 ans, tisserand et Silvie Catteau, 29 ans, rattacheuse. Pierre Clément, 34 ans, teinturier et Sophie Dhondt, 22 ans, rattacheuse.

19 juin. — Isidore Quatannens, 23 ans, tisserand et Marie Bequereau, 23 ans, ménagère. Ferdinand Delattre, 34 ans, peintre et Louise Delescluse, 42 ans, sans profession.

DÉCÈS.

15 juin. — César Petit, époux de Céline Mélanie, 39 ans, apprêteur, chemin de Lhommelet. Ignace Bourgois, époux de Fleurine Nuttin, 36 ans, teinturier, rue de la Guinguette.

16 juin. — Sidonie Verbrock, célibataire, 25 ans, journalière, fort de Messine. Flore Duroquet, célibataire, 16 ans, journalière, rue du Moulin Bernard.

18 juin. — Sophie Bulteau, épouse de Edmond Dhalluin, 56 ans, ménagère, rue de Lhommelet. Silvie Potteau, célibataire, 27 ans, rattacheuse, à l'hôpital. Antoinette Alciau, épouse de Florimond Bourgois, 37 ans, ménagère, rue du Vert-Chemin.

19 juin. — Virginie Dutat, veuve de François Delcroix, 75 ans, ménagère, chemin de la Maquellerie. Henri Deltète, célibataire, 41 ans, tisserand, à l'hôpital.

20 juin. — Jean Vandamme, célibataire, 37 ans, tisserand, rue de l'Hermilage. J.-B. Castel, veuf de Marie Delsaille, 74 ans, à l'Épéule. Françoise Kindt, veuve de Jean Bufkens, 70 ans, ménagère, à l'hôpital. Louis Delobel, époux de Louise Monbel, 36 ans, tisserand, à l'hôpital.

21 juin. — Emile Halkett, célibataire, 21 ans, apprêteur, rue du Vert-Chemin. Il est décédé en outre 14 garçons et 8 filles au-dessous de 10 ans.

Pour toute la chronique locale J. REBOUX.

FAITS DIVERS

— Samedi a eu lieu, au crédit foncier le tirage par obligations foncières 3 et 4 0/0 de 1853 : le n° 26,969 gagne 100,000 fr. ; le n° 498,688, 20,000 fr.

Obligations foncières de 500 fr. 4 0/0 de 1863 : numéro gagnant dans les 40 séries, 2,565.

Les 40 obligations portant ce numéro gagnent, suivante la série à laquelle elle appartiennent, les lots suivants :

Série 14 : 100,000 fr. — Série 22 : 30,000 fr. Série 3 : 33, 31, 7, 8, 39, 26, 23, chacune : 5,000 fr. — Et les 30 autres séries, chacune : 1,000 fr.

INCENDIE A BORDEAUX. — Jeudi, le feu a dévoré des chais immenses aux Chartrons et une fabrique de verrerie appartenant à M. Promis, quai de Palutade, les chais de MM. de Luze, Duthil, Chaperon et Brandenburg.

Les pertes sont évaluées à plusieurs millions.

Les divers immeubles et marchandises qui ont été la proie des flammes, étaient assurés aux Compagnies Le Phénix, La Confiance et La Nationale.

— On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

« Les journaux de Vienne rapportaient dernièrement qu'une des femmes au service de l'impératrice Charlotte avait été trouvée pendue dans sa chambre au château de Miramar.

« Une lettre que nous recevons de Trieste d'une personne qui nous inspire une confiance absolue, affirme que la personne dont il s'agit, et qui était réellement attachée au service de l'impératrice du Mexique, ne s'est pas suicidée, mais qu'elle a été amenée à Vienne sous une escorte d'agents de police. Il paraît qu'il pèse sur elle un terrible accusation, dont notre correspondant indique la nature ; mais sur ce point nous croyons devoir garder la plus grande réserve jusqu'à ce que l'enquête judiciaire permette d'émettre un jugement fondé sur des faits.

— On lit dans l'*Avenir national* :
« Voici, une curieuse histoire dont nous garantissons l'exactitude : L'appartement du 2^e étage d'une maison située boulevard Sébastopol est occupé par M. D..., rentier. C'est un homme de 60 ans. Il est toujours vêtu de noir, sort rarement de chez lui, ne parle à personne. A en croire les gens du quartier, qui ne le désignent que sous le nom de *Monsieur Mystère*, il est d'une avarice sordide.

Or, MM. R... et V..., négociants chargés de quêter en faveur des pauvres, visitaient les locataires voisins de M. *Mystère*. Ils hésitaient à aller chez lui. Cependant, désirant voir de près ce singulier personnage, ils entrèrent et trouverent M. D... dans un cabinet de travail encombré de livres et de papiers. Ils le reçut fort poliment. Lorsqu'ils lui eurent exprimé le but de leur visite, il répondit que ses modestes ressources lui faisaient regretter de ne pouvoir contribuer au soulagement des malheureux. Tout en causant, il avait allumé un bout de cigare.

— Fumez-vous, messieurs, dit-il. Sur la réponse affirmative des deux visiteurs, il prit sur la cheminée un cigare de cinq centimes le coupa en deux et présenta chaque morceau aux quêtteurs, ajoutant : C'est le seul qui me reste. Ne voulant pas être impolis, ceux-ci acceptèrent ; puis M. D... remit à M. R... une allumette. Au moment où il allait l'enflammer par le frotement, M. *Mystère* l'arrêta en disant : Attendez, il en faut deux. Et il en remit à M. V... une ayant déjà servi. — Allumez-la, dit-il, à celle de monsieur, il est inutile d'en entamer une autre, puisque celle-ci est commencée.

M. R... voulant apprécier jusqu'à quel point M. D... dont l'avarice venait de se révéler d'une manière si évidente, devait rester insensible à toutes les misères, le négociant lui raconta la triste situation de deux enfants et d'une femme dont le mari, ouvrier couvreur, s'était brisé les deux jambes en tombant d'un échafaudage. En effet, dit M. *Mystère*, c'est là une position pénible et digne d'intérêt, elle me décide à vous faire mon offrande. Il ouvrit son secrétaire, y prit des pièces d'or qu'il compta plusieurs fois, puis, remettant un franc à M. V... il dit : Voici ce que je puis faire pour vos indigents ; quant à la femme et aux enfants de votre pauvre ouvrier voilà tout ce qu'il m'est possible de leur offrir, et il donna à M. R... cinq cent francs.

— On écrit de Preuilly au *Journal d'Indre-et-Loire* : « La petite ville de Preuilly est en émoi depuis ce matin dimanche. Une partie de la magnifique église n'existe plus. La moitié de la tour s'est subitement écroulée, et en tombant a effondré la chapelle saint Mélain. On sait que l'église de Preuilly est l'une des plus remarquables de l'époque romane. Elle est en mauvais état et les travaux entrepris pour la restaurer n'ont pas été poussés avec toute l'activité désirable. Il était neuf heures environ quand la catastrophe a eu lieu. Bon nombre de paroissiens allaient entrer dans l'église où devaient se faire les premières communions. Au bruit que firent en s'écroulant les masses de pierre, la consternation fut générale dans la commune, et l'on ne fut complètement rassuré que lorsque on eut acquis la certitude qu'aucunes personnes n'avaient été atteintes. Un quart d'heure plus tard, les paroissiens qui prenaient place d'ordinaire dans la chapelle saint-Mélain eussent été infailliblement écrasés.

« La tour de l'église est comme je vous l'ai dit, à moitié écroulée. Ce qui en reste ne tient plus et peut tomber d'un moment à l'autre. Cette tour était élevée dans de

vastes proportions ; l'église de Preuilly est très remarquable ; la chapelle saint-Mélain menaçait ruine également, mais elle n'a été détruite que par la chute de la tour. »

REVUE AGRICOLE.

Paris, 23 juin.

Les variations insolites de la température à cette époque de l'année ; la fraîcheur des nuits, principalement, sont fort nuisibles aux bien de la terre et nous constatons à regret l'influence fâcheuse qu'elles exercent en ce moment sur les récoltes en général.

Comme nous l'annoncions dans notre dernier bulletin agricole, le Midi a commencé sa moisson : jusqu'à présent, on ne peut se prononcer sur le produit du rendement qui, en croire certains rapports qu'il ne faut accepter qu'avec circonspection, ne satisfait pas complètement. Rien d'étonnant à cela ; mais encore une fois, ces premiers renseignements qui ne sont ni officiels ni bien sérieux après tout, ne peuvent réagir sur les cours des marchés.

Dans les autres parties de la France, il ne faudrait que quelques jours consécutifs de bonne et forte chaleur pour donner à l'épi le développement et la maturité nécessaires.

Le printemps nous a quittés ; il nous laisse peu de regrets par suite de ses trop fréquentes variations atmosphériques. Puisse l'été réparer bien vite le mal produit par son prédécesseur et dont, non-seulement les céréales mais la vigne ont eu à souffrir.

On comprend la réserve des propriétaires et fermiers en présence de cette situation ; la stagnation des prix est presque générale ; la moyenne du prix du froment, bonne qualité, est de 23 à 24 l'hectolitre.

A la halle aux blés de Paris les arrivages se sont élevés, du 17 au 22 juin, à 6,961 quintaux ; la vente a été de 6,327 ; le prix moyen de la farine par sac de 100 kilogrammes a varié de 44 82, plus haut cours à 44 17 que l'on faisait hier en clôture.

En Bourse, le blé (par sac de 120 kil.) qui, de lundi à jeudi s'est maintenu pour le choix à 42 ; première à 40 et deuxième à 38 50, a monté vendredi et samedi pour la première sorte à 42 50 ; les autres qualités ont fait 41 et 39.

La farine (type Paris — sac de 100 k.) s'est maintenue les 17, 18 et 19 à 43 50, puis a successivement fléchi, le 20, à 43 25 et le 21 à 43.

Le disponible (6 marques — sac de 157 kil.) a eu quelques fluctuations ; il se cotait lundi, 69 25 ; mercredi à 70 et jeudi à 68 75 ; vendredi il était à 68 50 et continuait à baisser, les 21 et 22 à 68 25.

Il est arrivé cette semaine, beaucoup de navires à Marseille ; hier et avant-hier seulement, on en a compté neuf, chargés de 50,000 hectolitres de blé. La vente s'est élevée hier à 3,000 hectolitres. Ces importations considérables suspendent les affaires par suite du manque d'ordres d'achats. Les détenteurs sont aux abois ; une baisse est imminente.

A Nantes, également, il y a stagnation ; le blé (Pont-Rousseau) se traite à 24 fr. les 78 kil. ; le Saumur, 25 fr. 25 cent. les 80 kil. — La farine Sarthe, première, se place de 71 à 73 fr. les 159 kil. ; première ordinaire 70 à 72.

Du Havre, rien de nouveau ; on se plaint de la rareté des arrivages.

Les marchés de l'étranger se trouvent à peu près dans la même situation que les nôtres ; les prix se maintiennent généralement fermes ; la récolte a belle apparence en Russie notamment comme en Allemagne ; des lettres reçues d'Angleterre, de Hollande et de Belgique donnent également de bonnes nouvelles. A Hambourg, le livrable en est en baisse de 50 cent. sur les blés par 100 kilogrammes. Les seigles et les blés fléchissent légèrement à Cologne. On signale de nombreux approvisionnements à Odessa où les blés tendres de Pologne se traitent de 20 10 à 22 40 ; ceux de Bessarabie de 18 75 à 22 40 ; les autres provenances sont offertes à peu près aux mêmes prix, suivant qualité et poids. Le blé dur se place à 19 25. A New York, comme à Odessa, les affaires sont peu actives, ce qui produit un certain mouvement de dépréciation ; la baisse serait de 50 cent. à 1 fr. sur le blé ; de 3 à 3 75 sur les farines par baril.

On commence à ne plus s'inquiéter autant de la hausse qui s'est produite sur le marché des huiles et graines oléagineuses, par suite de l'apparence peu favorable des produits en terre ; la vérité est que lors même que la récolte de cette année laisserait à désirer sous le rapport de la quantité, les 80,000 tonnes d'huile qui existent dans les entrepôts et les 40,000 quintaux de graines non écrasées suffiront et au-delà pour faire face aux besoins de la consommation, pour le cas où la récolte de cette année serait insuffisante, ce que l'on ne peut encore garantir. On cote le courant du mois, 94 50 ; juillet, août, 93 50 ; les 4 derniers 95 fr. ; les 4 premiers 94 50. Les huiles de lin disponibles et courant du mois sont à 102 50 ; juillet seule, 100 50.

Les spiritueux et les vins restent dans les mêmes conditions. — Rien à dire sur les sucres qui ne donnent lieu généralement à aucune transaction importante aux prix actuels. — Par contre, les divers marchés aux bestiaux avoisinant Paris, ont une animation remarquable ; à Soaux notamment et à la Chapelle, les achats se succèdent avec rapidité ; les moutons surtout sont recherchés ; à Poissy, dernièrement, il s'est manifesté une certaine tendance à la baisse sur les bœufs, les vaches et les veaux.

Pour extrait : J. Reboux